

*Rabat – Le Royaume de Belgique a réaffirmé, lundi, son soutien clair et constant à l’Initiative d’autonomie sous souveraineté marocaine, la considérant comme “la base la plus adéquate, sérieuse, crédible et réaliste” pour parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable au différend régional autour du Sahara.*

Cette position a été exprimée par le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement du Royaume de Belgique, M. Maxime Prévot, à l’issue de sa rencontre à Rabat avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l’étranger, M. Nasser Bourita.

A cette occasion, M. Prévot a également souligné que cette position s’inscrit dans la continuité de la position exprimée dans la Déclaration conjointe signée à Bruxelles le 23 octobre 2025 et dans la reconnaissance de l’importance existentielle de cette question pour le Royaume du Maroc et place résolument la région du Sahara dans le cadre de la souveraineté et de l’unité nationale du Maroc.

Le ministre belge des Affaires étrangères a aussi souligné qu’il entend agir en conséquence sur les plans diplomatique et économique et que cette position de la Belgique s’inscrit dans le respect du droit international.

Il a ainsi réitéré l’annonce selon laquelle l’Ambassadeur belge à Rabat sera invité à effectuer prochainement une visite dans la région du Sahara afin de préparer et soutenir plusieurs initiatives économiques, comme la visite d’entreprises belges et l’organisation de foires économiques des trois agences régionales.

S’agissant de l’extension de la couverture consulaire des ressortissants belges résidant au Sahara et aux Belges de passage dans la région, la Belgique a réitéré que son Consulat Général à Rabat est compétent pour le Royaume du Maroc dans son ensemble sans distinction régionale, y compris pour la région du Sahara.

La visite de M. Prévot s’inscrit dans la dynamique positive que connaissent les relations entre le Royaume du Maroc et le Royaume de Belgique, marquées par un dialogue politique régulier et une volonté partagée d’approfondir un partenariat stratégique, fondé sur le respect mutuel et la convergence des vues sur les questions d’intérêt commun.